



RENCONTRE PARLEMENTAIRE FRANCO-SUISSE : RELATION BILATÉRALE ET ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Compte rendu de l'accueil de membres de la délégation du Parlement suisse pour les relations avec le Parlement français

7 et 8 juillet 2025

Une délégation du Parlement suisse a été accueillie les lundi 7 et mardi 8 juillet 2025. Elle était composée de cinq membres de la Délégation du Parlement suisse pour les relations avec le Parlement français, conduite par Mme Simone de Montmollin (PLR-Genève), conseillère nationale et présidente de la Délégation, et composée en outre de Mme Mathilde Crevoisier Crelier (PS – Jura), conseillère aux États et vice-présidente, Mme Brigitte Crottaz, conseillère nationale (PS – Vaud), M. Benjamin Roduit, conseiller national (Le Centre – Valais) et M. Mauro Poggia, conseiller aux États (MCG – Genève).

suisse. Cette rencontre a permis de **relancer les fructueux échanges de longue date entre les deux parlements.**

I. - Les enjeux de mobilité, au cœur de la relation transfrontalière

Après une **séquence à l'Ambassade de Suisse en France le lundi 7 juillet**, à l'invitation de S.E. Mme Tania Cavassini, Ambassadrice de Suisse en France, réunissant députés et sénateurs membres des groupes d'amitié France-Suisse du Parlement français, la délégation du Parlement suisse a été reçue par Mme Olga Givernet, présidente du groupe d'amitié France-Suisse de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'un déjeuner conjoint aux deux groupes d'amitié de l'Assemblée nationale et du Sénat.



Il s'agissait de la première rencontre, depuis octobre 2021, entre les groupes d'amitié franco-suisse des deux parlements, placée sous le signe de la **poursuite du rapprochement entre nos deux pays**, après la visite officielle à Paris, le mardi 1er juillet 2025, de Mme Karin Keller-Sutter, présidente de la Confédération



Rencontre des parlementaires français et suisses à l'Ambassade de Suisse, à l'invitation de S.E. Mme Tania Cavassini, Ambassadrice de Suisse en France

RENCONTRE PARLEMENTAIRE FRANCO-SUISSE : RELATION BILATÉRALE ET ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Au cours de ce déjeuner ont été évoquées les **réalités du quotidien dans les territoires situés à proximité de la frontière entre la France et la Suisse** : la vie quotidienne des frontaliers, les coopérations universitaire et scientifique, et en particulier les thématiques de la mobilité et des transports.

Pour ce qui concerne les **problématiques de transport**, le lancement du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) franco-suisse et le renforcement de l'offre de mobilité au sein du bassin de vie Ain-Haute-Savoie-Canton de Genève ont tout d'abord été évoqués, ainsi que le Léman Express et l'importance, malgré son coût, de sa prolongation sur la quinzaine de kilomètres restante sur la rive Sud du lac, dans l'intérêt de tous les passagers : travailleurs frontaliers, Genevois se rendant en France, touristes... De nombreuses possibilités de développement touristique seront ensuite permises par ce bouclage ferroviaire du Léman.

Au titre des enjeux de mobilité et de transport, ont également été mentionnés :

- l'annonce récente du recul du ferroutage en Suisse, en raison de plusieurs enjeux dont le coût de la modernisation des infrastructures et de la conciliation avec le transport de voyageurs sur un maillage ferroviaire très serré eu égard à la taille du territoire ;
- la votation du 24 novembre 2024 et le refus de l'élargissement de l'autoroute à 2 fois 3 voies de circulation pour l'accès à Genève ;
- les embouteillages provoqués par les postes de douanes à Bardonnex, compliquant notamment l'accès à l'aéroport de Genève ;
- la question du double statut de la gare de Frasné – gare TGV sur la liaison Lausanne-Paris mais aussi gare de desserte fine du territoire – et l'importance du maintien de cette gare pour que les passagers de Neuchâtel et Pontarlier puissent prendre le TGV à Frasné ;
- les travaux sur l'A35 pour l'amélioration des accès autoroute dans l'agglomération des 3 frontières, portés par la collectivité européenne d'Alsace en partenariat avec l'agglomération de Bâle côté Suisse, exemple de projet très positif mené dans le cadre de la coopération transfrontalière.



La délégation du Parlement suisse reçue à l'Assemblée nationale par le groupe d'amitié France-Suisse de l'Assemblée nationale, présidé par Mme Olga Givernet (Ensemble pour la République – 3^e circonscription de l'Ain)

En outre, la décision de mettre fin à l'intégration des enfants résidant en France dans les **établissements secondaires** publics de Genève à la rentrée 2026 a été évoquée, ainsi que la mobilisation en cours et, avant tout, le souhait d'une nouvelle concertation entre les autorités françaises et genevoises sur le sujet.

Par ailleurs, la décision de **réserver l'accès à la piscine de Porrentruy**, entre le 4 juillet et le 31 août 2025, **aux personnes résidant ou travaillant en Suisse**, dans un contexte de surfréquentation et d'incivilités commises, a été commentée : les députés et sénateurs français ont fait part de l'émotion ressentie face au risque de stigmatisation dans la zone frontalière, nuisant à ce bassin de vie commun. Les restrictions d'accès ne devraient viser que les auteurs d'incivilités, sans discrimination liée au lieu de résidence ou de travail.

À l'issue de ces échanges, les parlementaires français et suisses ont souligné la **richesse de ces territoires situés autour de la frontière**, ainsi que les **liens étroits qui unissent les deux pays**, permettant d'avancer conjointement sur des sujets concrets pour ce bassin de population commun.

RENCONTRE PARLEMENTAIRE FRANCO-SUISSE : RELATION BILATÉRALE ET ENJEUX TRANSFRONTALIERS

II. - Une pluralité de sujets d'intérêt commun : travailleurs frontaliers, enseignement, coopération en matière policière, changement climatique et risques naturels, politique de défense

La délégation du Parlement suisse a ensuite été reçue au Sénat.



La délégation du Parlement suisse saluée en séance publique au Sénat, accompagnée de M. Loïc Hervé, vice-président du Sénat en charge des activités internationales et vice-président du groupe d'amitié, et de Mme Sabine Drexler, vice-présidente du groupe d'amitié

Après avoir été **saluée en séance publique**, la délégation du Parlement suisse s'est entretenue avec plusieurs membres du groupe interparlementaire d'amitié France-Suisse du Sénat : Mme Sabine Drexler (LR – Haut-Rhin), vice-présidente du groupe d'amitié représentant son président M. Cédric Perrin (LR – Territoire de Belfort), M. Loïc Hervé (UC – Haute-Savoie), Mme Michelle Gréaume (CRCE-K – Nord), M. Akli Mellouli (GEST – Val-de-Marne), vice-présidents du groupe d'amitié, M. Ludovic Haye (UC – Haut-Rhin), M. Clément Pernot (LR – Jura) et Mme Sylvie Vermeillet (UC – Jura), membres du groupe. Les échanges ont porté sur des **thématiques majeures pour la relation bilatérale et la coopération transfrontalière**.

Les questions de **transport** ont à nouveau été évoquées, et notamment la **mobilité** entre le Jura – et plus généralement la région Bourgogne Franche Comté – et plusieurs cantons suisses, sachant que 45 000 frontaliers de la région rejoignent quotidiennement la Suisse et qu'un réseau routier adapté est donc essentiel afin de conserver une économie forte pour la région, gage de maintien de la population sur le territoire. À titre d'exemple, le projet de liaison routière rapide Poligny-Vallorbe pourrait être relancé.

Le recours aux fonds Interreg pourrait être aussi une piste à étudier pour le financement de certains projets.

La problématique de l'**indemnisation du chômage des frontaliers** a par ailleurs été évoquée. L'application des règles européennes de l'indemnisation du chômage par le pays de résidence engendre un coût considérable pour la France. Les subsides versés à des personnes ayant travaillé et cotisé en Suisse pendant la majeure partie de leur carrière, avec des niveaux de salaires particulièrement élevés, sont en effet significatifs. La problématique est aussi celle de l'incitation au retour à l'emploi de ces chômeurs – y compris les seniors –, que ce soit en France ou en Suisse puisqu'il s'agit d'un bassin d'emploi commun, lorsque des emplois correspondant aux compétences sont disponibles. L'indemnisation chômage versée par la France à l'issue d'une carrière en Suisse ne doit pas être vue comme une « pré-retraite ».

Les **modalités d'imposition des travailleurs frontaliers** ont également été abordées, et notamment la compensation financière genevoise prévoyant que Genève reverse aux départements français limitrophes – l'Ain et la Haute-Savoie – 3,5 % de la masse salariale brute annuelle des travailleurs frontaliers qui sont prélevés à la source dans le Canton, dont le montant total s'établit à 400 millions d'euros.

Au cours des échanges, la thématique de l'**apprentissage** a également été évoquée, et notamment la possibilité, pour des apprentis suivant un cursus en France, de réaliser leur période d'apprentissage dans des entreprises suisses. Certains établissements d'enseignement supérieur travaillent déjà étroitement ensemble de part et d'autre de la frontière. Afin de développer davantage ces possibilités d'apprentissage dans des entreprises suisses, les cantons, qui possèdent la compétence « formation », sont les interlocuteurs en Suisse. Un point de vigilance reste néanmoins l'équivalence des diplômes et la reconnaissance, en France, d'un certificat qui serait octroyé par la Suisse.

Les **audits réguliers** demandés par les institutions suisses **sur l'état de la recherche**, auprès d'établissements universitaires et de recherche, et notamment de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), ont également été évoqués et pourraient inspirer de bonnes pratiques en France.

RENCONTRE PARLEMENTAIRE FRANCO-SUISSE : RELATION BILATÉRALE ET ENJEUX TRANSFRONTALIERS

4



*Échanges entre la délégation du Parlement suisse
et les membres du groupe d'amitié du Sénat*

Les membres du groupe d'amitié et de la délégation du Parlement suisse ont également évoqué la **coopération franco-suisse en matière policière**, face aux enjeux de la délinquance et de l'immigration illégale. À Genève, le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) est un exemple de cette bonne coopération entre les deux pays. À Bâle, en raison d'une convention germano-suisse, les forces de police allemandes peuvent intervenir sur le territoire de la ville, afin d'y effectuer des contrôles en amont de la frontière allemande. En conséquence, les flux illégaux se dirigent en grande partie vers la France, constituant un défi pour les services de police aux frontières bénéficiant de renforts réguliers provenant des services de police de Mulhouse.

Les échanges ont également porté sur l'**impact du changement climatique, les risques naturels et les mesures de prévention et d'alerte de la population**.

Les membres du groupe d'amitié ont tout d'abord **exprimé leur soutien** à leurs homologues suisses, à la suite de l'engloutissement du village de Blatten, dans le Haut-Valais, le 28 mai dernier, provoqué par la rupture d'une partie du glacier du Birch. Par ailleurs, fin juin, les violents orages ont entraîné un glissement de terrain dans le Mattertal, également dans le Haut-Valais. À la suite de la catastrophe de Blatten, une base légale a été votée en urgence par le Parlement suisse pour permettre au Gouvernement d'intervenir dans ce type de situation. Concernant la prévention et l'alerte aux populations, il existe en Suisse un système d'alerte nationale, par les ondes radio mais aussi les téléphones mobiles.

La **protection de la population en cas de catastrophe relève des compétences des communes et des cantons**, le rôle de la Confédération étant de vérifier la mise en place sur tout le territoire de mesures de protection. Chaque commune doit quant à elle mettre en œuvre les moyens d'information de sa population en cas de catastrophe (information sur les abris mis à disposition, l'accès à l'eau et au matériel de protection...).

Enfin, la question de la **neutralité** – historique – de la Suisse a été abordée, et notamment sa mise à l'épreuve dans le contexte géopolitique actuel.

Une **initiative populaire** – « Sauvegarder la neutralité suisse » – demande l'**inscription dans la Constitution fédérale d'une définition de la neutralité**, par un nouvel article 54a. Le Conseil des États a décidé d'introduire un contre-projet à l'initiative populaire tandis que le Conseil national se prononcera à la fin de l'été 2025.



*La délégation du Parlement suisse et les membres
du groupe d'amitié France-Suisse du Sénat*

À l'issue de leur réunion de travail, les membres de la délégation du Parlement suisse pour les relations avec le Parlement français et du groupe d'amitié se sont réjouis du nombre de thématiques abordées au cours de leurs échanges, preuve du **nombre d'enjeux d'intérêt commun, au service des citoyens des deux pays, et en particulier des régions frontalières**. La France et la Suisse partagent en effet bien plus qu'une frontière : elles ont en commun une histoire, des valeurs, des défis et une relation singulière toujours marquée par la volonté de progresser ensemble.